

COMPTE DE RESULTAT - CHARGES

I fiche n°3
Exercice au : 31/12/2022

N° de compte 1	CHARGES 2	31/12/2022			31/12/2021 6
		Charges récupérables 3	Charges non récup. 4	Totaux partiels 5	
	CHARGES D'EXPLOITATION (1)			801 055,51	900 736,24
60-61-62 (nets de 609, 619 et 629)	Consommations de l'exercice en provenance des tiers			246 129,42	305 514,09
60	Achats stockés :				
601	Terrains				
602	Approvisionnements				
607	Immeubles acquis par résolution de vente ou adjudication ou garantie de rachat				
603	Variation des stocks :				
6031	Terrains				
6032	Approvisionnements				
6037	Immeubles acquis par résolution de vente ou adjudication ou garantie de rachat				
604-605-608 (net de 6094, 6095 et 6098)	Frais liés à la production de stocks immobiliers				
606 (net de 6096)	Achats non stockés de matières et fournitures		14 434,22	14 434,22	13 925,02
61-62	Services extérieurs :				
611	Sous-traitance générale (Travaux relatifs à l'exploitation)				
6151	Entretien et réparations courants sur biens immobiliers locatifs				
6152	Dépenses de gros entretien sur biens immobiliers locatifs				
6156-6158	Autres travaux d'entretien et réparations		19 535,04	19 535,04	16 070,16
612	Redevances de crédit bail et loyers des baux à long terme				
616	Primes d'assurances		9 394,03	9 394,03	7 971,11
621	Personnel extérieur à la société		60 200,00	60 200,00	116 916,22
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		8 100,93	8 100,93	13 246,17
623	Publicité, publications, relations publiques		3 772,22	3 772,22	3 000,00
625	Déplacements, missions et réceptions		15 173,33	15 173,33	7 946,62
6285	Redevances		41 638,87	41 638,87	51 370,22
Autres comptes 61 et 62	Autres		73 880,78	73 880,78	75 068,57
63	Impôts, taxes et versements assimilés			7 128,34	2 158,13
631-633	Sur rémunérations		4 956,58	4 956,58	580,13
63512	Taxes foncières		887,00	887,00	874,00
Autres 635-637	Autres		1 284,76	1 284,76	704,00
64	Charges de personnel			530 110,60	576 022,84
641-6481	Salaires et traitements		370 223,78	370 223,78	398 995,83
645-647-6485	Charges sociales		159 886,82	159 886,82	177 027,01
681	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			17 031,47	16 385,83
6811-6812-6816-6817	Dotations aux amortissements et dépréciations :				
68111 sauf 681118, 681122 à 681124 sauf 68112315, 6811235, 68112415 et 6811245	Immobilisations locatives				
Reste du 6811	Autres immobilisations		17 031,47	17 031,47	4 540,60
6812	Charges d'exploitation à répartir				
6816	Dépréciations des immobilisations				
68173	Dépréciations des stocks et en-cours				
68174	Dépréciations des créances				
6815	Dotations aux provisions :				
68157	Provisions pour gros entretien				
Autres 6815	Autres provisions				11 845,23
65 (sauf 655)	Autres charges			655,68	655,35
654	Pertes sur créances irrécouvrables				
651-658	Redevances et charges diverses de gestion courante		655,68	655,68	655,35
655	Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
	CHARGES FINANCIERES			31 757,34	238 982,35
686	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
	Charges d'intérêts (2)				
661121	Intérêts sur opérations locatives - crédits relais et avances				
661122	Intérêts sur opérations locatives - financement définitif				
661123	Intérêts compensateurs				
661124	Intérêts de préfinancement consolidables				
66114	Accession à la propriété - Financements de stocks immobiliers				
66115	Gestion de prêts - Accession				
Autres 661	Intérêts sur autres opérations				
667	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
664-665-666-668	Autres charges financières		31 757,34	31 757,34	238 982,35
	CHARGES EXCEPTIONNELLES			2 000,00	3 156,96
671	Sur opérations de gestion		2 000,00	2 000,00	
	Sur opérations en capital :				3 156,96
675	Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés, démolis, remplacés				
678	Autres				3 156,96
687	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions :				
6871-6876	Dotations aux amortissements et dépréciations				
6872	Dotations aux provisions réglementées				
6875	Dotations aux provisions				
691	PARTICIPATION DES SALAIRES AUX RESULTATS				
695	IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES				552,00
	TOTAL DES CHARGES		834 812,85	834 812,85	1 143 427,55
	Solde créditeur = bénéfice				
	dont relevant du SIEG				
	TOTAL GENERAL			834 812,85	1 143 427,55
	(1) Dont charges sur exercices antérieurs				
	(2) Dont intérêts s/ entreprises liées				

COMPTE DE RESULTAT - PRODUITS

I Fiche n°4
Exercice au : 31/12/2022

N° de compte 1	PRODUITS 2	31/12/2022		31/12/2021 5
		Détail 3	Totaux partiels 4	
	PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		482 556,51	797 100,67
70 (net de 709)	Produits des activités		422 364,98	784 433,15
7011	Ventes de terrains lotis			
7012-7013	Ventes d'immeubles bâtis			
7014	Ventes de maisons individuelles (CCMI)			
7017-7018	Ventes d'autres immeubles			
703	Récupération des charges locatives			
704	Loyers :			
7041	Loyers des logements non conventionnés			
7043	Loyers des logements conventionnés			
7042	Suppléments de loyers			
7046	Résidences pour étudiants, foyers, résidences sociales			
7047	Logements en location - accession et invendus			
7044-7045-7048	Autres	1 647,00		1 647,00
706	Prestations de services :			
7061-7062	Rémunérations de gestion (accession et gestion de prêts)			
70631	Sociétés sous égide			
70632-70638	Prestations de services à personnes physiques, et autres produits	417 884,00		775 408,00
7064	Prestations de maîtrise d'ouvrage et de commercialisation			7 191,74
7065	Syndic de copropriétés			
7066	Gestion d'immeubles appartenant à des tiers			
70671	Gestion des S.C.C.C.			
70672	Gestion des prêts			
7068	Autres prestations de services			
708	Produits des activités annexes :			
7086	Récupération de charges de gestion imputables à d'autres organismes H.L.M.	2 715,76		
Autres 708	Autres	118,22		186,41
71	Production stockée (ou destockage)			
7133	Immeubles en cours			
7135	Immeubles achevés			
72	Production immobilisée			
7222	Immeubles de rapport (frais financiers externes)			
721- Autres 722	Autres productions immobilisées			
74	Subventions d'exploitation			
742	Primes à la construction			
743	Subventions d'exploitation			
744	Subventions pour travaux de gros entretien			
781	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		32 014,37	
78157	Provisions pour gros entretien			
78174	Dépréciations de créances			
Autres 781	Autres reprises	32 014,37		
791	Transferts de charges d'exploitation	11 108,23	11 108,23	10 247,16
751-754-758	Autres produits	17 068,93	17 068,93	2 420,36
755	Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			
	PRODUITS FINANCIERS		348 586,21	86 298,91
761	De participations (2)		309 126,20	74 458,55
7611	Revenus des actions			
7612	Revenus des parts des sociétés civiles immobilières de ventes	309 126,20		74 458,55
7613-7618	Revenus des avances, prêts participatifs et autres			
762	D'autres immobilisations financières (2)			
76241-76242	Prêts accession			
Autres 762	Autres			
763-764	D'autres créances et valeurs mobilières de placement	39 404,27	39 404,27	
765-766-768	Autres (2)	55,74	55,74	11 840,36
786	Reprises sur dépréciations et provisions			
796	Transfert de charges financières			
767	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
771	Sur opérations de gestion			
	Sur opérations en capital :			
775	Produits des cessions d'éléments d'actif			
777	Subventions d'investissements virées au résultat de l'exercice			
778	Autres			
787	Reprises sur dépréciations et provisions			
797	Transferts de charges exceptionnelles			
	TOTAL DES PRODUITS	831 142,72	831 142,72	883 399,58
	Solde débiteur = perte		3 670,13	260 027,97
	<i>dont relevant du SIEG</i>			259 475,97
	TOTAL GENERAL		834 812,85	1 143 427,55
	(1) Dont produits sur exercices antérieurs			
	(2) Dont produits concernant les entreprises liées			

BILAN - ACTIF

I Fiche n°1

Exercice au : 31/12/2022

N° de compte		ACTIF	31/12/2022				31/12/2021
			Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Totaux partiels	Net
1	2	3	4	5	6	7	
A C T I F I M M O B I L I S E		IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				4 869,82	5 294,55
	201	Frais d'établissement			0,00		
	2082-2083-2084-2085	Baux long terme et droits d'usufruit			0,00		
	203-205-206-207-2088-232-237	Autres (1)	7 488,38	2 618,56	4 869,82		5 294,55
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				55 558,19	62 288,72
	2111	Terrains nus			0,00		
	2112-2113-2115	Terrains aménagés, loués, bâtis			0,00		
	212	Agencements et aménagements de terrains			0,00		
	213 sauf 21315-2135	Constructions locatives (sur sol propre)			0,00		
	214 sauf 21415-2145	Constructions locatives sur sol d'autrui			0,00		
	21315-2135-21415-2145	Bâtiments et installations administratifs			0,00		
	215-218	Instal.techniques, matériel et outillage, et autres immo. corp.	90 970,93	35 412,74	55 558,19		62 288,72
	221-222-223	Immeubles en location-vente, location-attribution, affectation			0,00	0,00	
	23	Immobiliisations corporelles en cours				0,00	0,00
	2312	Terrains			0,00		
	2313-2314-2318	Constructions et autres immobilisations corporelles en cours			0,00		
	238	Avances et acomptes			0,00		
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				419 721,30	419 675,55
	261-266 - 2675-2676	Participations - Apports, avances	391 052,30		391 052,30		391 052,30
	2671-2674	Créances rattachées à des participations			0,00		
	272	Titres immobilisés (droit de créances)			0,00		
	2741	Prêts participatifs			0,00		
	2781-2782-2783	Prêts pour accession et aux SCCC			0,00		
	271-274 (sauf 2741) - 275-2761	Autres	28 669,00		28 669,00		28 623,25
	2678-2768	Intérêts courus			0,00		
		(I)	518 180,61	38 031,30	480 149,31	480 149,31	487 258,82
A C T I F C I R C U L A N T	3 (net du 319, 339, 359)	STOCKS ET EN-COURS				0,00	0,00
	31	Terrains à aménager			0,00		0,00
	33	Immeubles en cours			0,00		0,00
	35 sauf 358	Immeubles achevés :			0,00		0,00
	358	Disponibles à la vente			0,00		0,00
	37	Temporairement loués			0,00		0,00
	32	Imm. acq. par résolution de vente, adjudication ou garantie de rachat	38 112,25	38 112,25	0,00		0,00
	409	Approvisionnements			0,00		0,00
		Fournisseurs débiteurs			0,00	0,00	0,00
		CRÉANCES D'EXPLOITATION				569 028,62	178 882,66
	411	Créances clients et comptes rattachés (y compris 413)					
	412	Locataires et organismes payeurs d'A.P.L.			0,00		0,00
	414	Créances sur acquéreurs			0,00		0,00
	415	Clients - autres activités	501 460,80		501 460,80		142 831,20
	416	Emprunteurs et locataires - acquéreurs/attributaires			0,00		0,00
	418	Clients douteux ou litigieux			0,00		0,00
	42-43-44 (sauf 441)-4675-4678	Produits non encore facturés	67 567,82		67 567,82		36 051,46
	441	Autres			0,00		
		Etat et autres collectivités publiques - Subventions à recevoir			0,00		
		CREANCES DIVERSES (3)				402 526,99	132 810,03
	454	Sociétés Civiles Immobilières ou SCCC	371 873,09		371 873,09		132 211,68
	451-458	Groupe, Associés-opérations faites en commun et G.I.E			0,00		0,00
	461 (sauf 4615)	Opérations pour le compte de tiers			0,00		0,00
	4615	Opérations d'aménagement			0,00		
	455-4562-46 (sauf 461-4675-4678)	Autres	30 653,90		30 653,90		598,35
	50	Valeurs mobilières de placement			0,00	0,00	0,00
C O M P T E S		DISPONIBILITES				2 727 991,39	3 685 805,98
	511	Valeur à l'encaissement			0,00		0,00
	5188	Intérêts courus à recevoir			0,00		
	Autres 51	Banques, établissements financiers et assimilés	2 727 991,39		2 727 991,39		3 685 805,98
	53-54	Caisse et régies d'avances			0,00		0,00
	486	Charges constatées d'avance	839,49		839,49	839,49	8 051,96
		(II)	3 738 498,74	38 112,25	3 700 386,49	3 700 386,49	4 005 550,63
	481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)			0,00	0,00	0,00
	169	Primes de remboursement des obligations (IV)			0,00	0,00	0,00
	476	Différences de conversion Actif (V)			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)			4 256 679,35	76 143,55	4 180 535,80	4 180 535,80	4 492 809,45

(1) dont droit au bail
(2) dont à moins d'un an
(3) dont à plus d'un an

BILAN - PASSIF - AVANT AFFECTATION DU RESULTAT

I Fiche n°2
Exercice au : 31/12/2022

N° de compte 1	PASSIF 2	31/12/2022		31/12/2021 5
		Détail 3	Totaux partiels 4	
CAPITALE	10 CAPITAL ET RESERVES		3 970 175,32	3 969 961,82
	10133-1014-102 Capital (actions simples) et fonds de dotation	2 181 970,00		2 181 756,50
	10134 Capital : actions d'attribution (nouveau régime)			
	1018 Capital : actions d'attribution (ancien régime)			
	104 Primes d'émissions, de fusion et d'apport			
	105 Ecart de réévaluation			
	106 Reserves			
	1061 Réserve légale	94 963,11		94 963,11
	1063 Réserves statutaires ou contractuelles	9 603,36		9 603,36
	10685 Réserves sur cessions immobilières dont relevant du SIEG (depuis 2021)			
	10688 Réserves diverses	1 683 638,85		1 683 638,85
	106881 dont relevant du SIEG			
	11 Report à nouveau (a)	-388 968,51	-388 968,51	-128 940,54
	12 Résultat de l'exercice (a)	-3 670,13	-3 670,13	-260 027,97
PROVISIONS	13 Subventions d'investissement	Montant brut 0,00 Inscrit au résultat 0,00	0,00	0,00
	14 PROVISIONS REGLEMENTEES		0,00	0,00
	145 Amortissements dérogatoires			
	146 Provision spéciale de réévaluation			
	1671 Titres participatifs		0,00	0,00
		(I) 3 577 536,68	3 577 536,68	3 580 993,31
PROVISIONS	15 PROVISIONS		52 849,29	84 863,66
	151 Provisions pour risques			
	1572 Provisions pour gros entretien			
	153-158 Autres provisions pour charges	52 849,29		84 863,66
		(II) 52 849,29	52 849,29	84 863,66
DETTES	162 DETTES FINANCIERES (1)		230,00	0,00
	163 Participation des employeurs à l'effort de construction			
	164 Emprunts auprès des Etablissements de Crédit			
	1641 Caisse des Dépôts et Consignations			
	1642 C.G.L.L.S.			
	1647 Prêts de l'ex-caisse des prêts HLM			
	1648 Autres établissements de crédit			
	165 Dépôts et cautionnements reçus :			
	1651 Dépôts de garantie des locataires			
	1654 Redevances (location-accession)			
	1658 Autres dépôts			
	166-1673-1674-1678 Emprunts et dettes financières diverses :			
	1675 Participation - Emprunts et dettes assortis de conditions particulières			
	1676 Emprunts participatifs			
	1677 Avances d'organismes HLM			
	168 sauf intérêts courus			
	17 sauf intérêts courus - 18			
	519 Dettes consécutives à la mise en jeu de la garantie des emprunts			
	1688 (sauf 16883)-1718-1748-1788-5181			
	16883 Autres emprunts et dettes assimilées			
	229 Dettes rattachées à des participations	230,00		
	2293 Concours bancaires courants			
	2291-2292 Intérêts courus			
	419 Intérêts compensateurs			
	Autres 419			
	401-4031-4081-4088 partiel DETTES D'EXPLOITATION		254 644,00	402 101,11
	402-4032-4082-4088 partiel Fournisseurs	2 821,50		60 185,63
	42-43-44-4675 Fournisseurs de stocks immobiliers			
		251 822,50		341 915,48
			295 275,83	424 851,37
	404-405-4084-4088 partiel DETTES DIVERSES			
	269-279 Fournisseurs d'immobilisations			
		800,00		10 800,00
	4563 Autres dettes :			
	451-454-458 Associés - Versements reçus sur augmentation de capital			
	461 (sauf 4615) Groupes - Associés - opérations faites en commun et en G.I.E.	261 845,48		377 953,12
	4615 Opérations pour le compte de tiers			
	455-457-46 (sauf 461 et 4675) Opérations d'aménagement			
		32 630,35		36 098,25
RECEVABLES	4871-4878 Produits constatés d'avance		0,00	0,00
	4872 Au titre de l'exploitation et autres			
	4873 Produits des ventes sur lots en cours			
	Rémunération des frais de gestion PAP			
		(III) 550 149,83	550 149,83	826 952,48
	477 Différences de conversion Passif (IV)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	4 180 535,80	4 180 535,80	4 492 809,45

(a) Montant entre parenthèses lorsqu'il s'agit de pertes.

(1) Dont à plus d'un an
à moins d'un an

0,00
230,00

0,00
0,00

**EXTRAIT DU PROCES -VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 12 MAI 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi douze mai à quatorze heures trente, les associés du Logis Corse, société anonyme coopérative de production d'Hlm, à capital variable, dont le siège social est situé à BASTIA (20600) Immeuble l'Expo - Avenue de la Libération (310 288 568 RCS BASTIA), se sont exprimés en assemblée générale ordinaire sur convocation faite par le Président du Conseil d'Administration, par lettres individuelles en date du 24 avril 2023 et par voie d'un avis inséré dans l'Informateur Corse Nouvelle le 21 avril 2023.

.../...

RESOLUTION RELATIVE A L'AFFECTATION DU RESULTAT

RESOLUTION PROPOSEE

3^{ème} RESOLUTION (affectation du résultat)

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 se traduisant par un déficit de 3.670,13 euros en totalité au compte « report à nouveau déficitaire ».

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

RESOLUTION APPROUEE

3^{ème} RESOLUTION (affectation du résultat)

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 se traduisant par un déficit de 3.670,13 euros en totalité au compte « report à nouveau déficitaire ».

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des collèges votants.

.../...

Extrait certifié conforme
Le Directeur Général
Jean-Pierre ROGER

**Jean-
Pierre
ROGER**

Signature
numérique de
Jean-Pierre ROGER
Date : 2023.06.27
11:25:52 +02'00'

LE LOGIS CORSE

SOCIETE ANONYME COOPERATIVE DE PRODUCTION D'HABITATIONS A LOYER MODERE

SOCIETE A CAPITAL VARIABLE

Siège social : Immeuble l'Expo

20600 BASTIA

BASTIA D 310288568

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2022



Christian ICARD

Europarc F

22, Rue John Maynard Keynes - 13013 MARSEILLE

Tél : 04.91.05.67.10

e-mail : icard@cabinet-icard.com Site : www.cabinet-icard.com

Siret : 417 969 896 00030

 **commissaire
aux comptes**

Aux Actionnaires

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société LE LOGIS CORSE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société LE LOGIS CORSE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévue à l'article L. 823-12-1 du code de commerce. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- L'application de la méthode comptable dite « à l'achèvement » pratiquée pour l'arrêté des comptes des SCCV.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Actionnaires

Nous avons également procédé, au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévue à l'article L. 823-12-1 du code de commerce.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du le Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à MARSEILLE, le 27 avril 2023

Le Commissaire aux comptes

MONSIEUR CHRISTIAN ICARD

Signé électroniquement le 27/04/2023 par
Christian Icard



Annexe :

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SA LE LOGIS CORSE à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société¹ à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

LE LOGIS CORSE

Société Anonyme Coopérative de Production d'HLM à capital variable
Immeuble l'Expo - Avenue de la Libération
20600 BASTIA
RCS Bastia 310 288 568

RAPPORT DE GESTION ANNUEL ET DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE Présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire Du 12 mai 2023

Mesdames, Messieurs les Associé(e)s,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire :

- **A titre Ordinaire** à l'effet de vous rendre compte, en application des statuts et des dispositions du code de commerce, de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, des résultats de cette activité et des perspectives et de soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis. Conformément aux dispositions légales, nous vous donnerons lecture du rapport général de votre commissaire aux comptes et de son rapport spécial sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code du Commerce.

Le présent document tient lieu d'exposé sommaire prévu par la réglementation.

RAPPORT DE GESTION ANNUEL DU CONSEIL A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

I - ACTIVITE, RESULTATS DE LA SOCIETE ET DE SES FILIALES AU COURS DE L'EXERCICE ET PERSPECTIVES

A - situation et activité de la Société

A.1 - Contexte économique

L'économie corse a connu une reprise en 2022 après avoir subi les impacts de la pandémie de COVID-19 en 2020 et 2021. Cette reprise a été portée par une augmentation significative de la fréquentation touristique, qui est un secteur clé de l'économie corse, ainsi que par une reprise des investissements dans plusieurs secteurs.

Le tourisme est un secteur majeur de l'économie corse, représentant une part importante du PIB de l'île. En 2022, la fréquentation touristique a augmenté de manière significative, avec une augmentation des réservations d'hébergements et une forte demande pour les activités de plein air, telles que la randonnée et les sports nautiques. Cette augmentation de la fréquentation touristique a eu un impact positif sur les entreprises locales, en particulier dans les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration et des activités de loisirs.

En outre, les entreprises corses ont montré des signes de reprise en 2022, avec une augmentation des ventes et des embauches. **Le secteur de la construction a également connu une croissance notable, grâce à des investissements publics dans les infrastructures et le logement social.** Cela a permis de stimuler l'emploi dans ce secteur, qui avait été fortement touché par la pandémie.

Malgré les défis économiques liés à la pandémie, la Corse a réussi à maintenir une économie stable et à stimuler la croissance dans plusieurs secteurs clés en 2022. Cette reprise économique est encourageante pour l'avenir de l'île et pour les perspectives de développement économique et de création d'emplois dans les années à venir.

A.2 - L'activité d'accession sociale à la propriété et d'assistance à maîtrise d'ouvrage

La Coopérative réalise une activité d'accession sociale au travers de Société Civile de Construction Vente (Sccv) en partenariat principalement avec l'Esh SFHE. Elle apporte également une assistance à maître d'ouvrage à cette dernière pour la réalisation de son activité locative.

Au cours de l'exercice qui vient de s'achever, l'activité réalisée par le Logis Corse (accession sociale et assistance à maîtrise d'ouvrage) est la suivante :

	Réel 2022 Accession sociale*	Réel 2022 Activité AMO*
DPC	-	-
OPC	18	18
OS	24	-
Réservations	21	n/a
Actes signés	-	n/a
Livraisons	36	36

(* en nombre de logements)

AMO : assistance à maîtrise d'ouvrage
DPC : dépôt de permis de construire
OPC : obtention de permis de construire
OS : ordre de services

Nous rappelons que les primo-accédants à la propriété bénéficient, conformément aux dispositions légales et réglementaires, de la sécurisation dans ses deux composantes :

- la garantie de rachat,
- la garantie de relogement qui est assurée par les deux offices de l'Habitat de la Haute-Corse et de la Corse-du-Sud dans le cadre de deux conventions, et par la SFHE, partenaire privilégié de la Société.

Les accédants ont la possibilité de bénéficier également d'une assurance revente.

A.3 - Convention d'utilité sociale Accession 2019 - 2024

La convention d'utilité sociale accession de seconde génération (dispositions de la loi Elan - Evolution du Logement de l'Aménagement et du Numérique - du 23/11/2018) a été adressée par l'Organisme aux services de l'Etat. Elle a été signée en date du 7 février 2020.

Pour rappel, la convention d'utilité sociale définit :

- la politique de développement de la société, comprenant notamment les territoires d'intervention, les produits envisagés et la cible de clientèle visée ;
- la politique de l'organisme pour la qualité du service rendu aux accédants.

Elle intègre également le cadre stratégique d'utilité sociale du Groupe Arcade-VYV avec les objectifs chiffrés.

Dans sa nouvelle version, la CUS-Accession fixe 2 indicateurs pour lesquelles la Société s'est engagée :

- « PP-ACC-1 » : pourcentage de logements agréés PSLA transformés en logements locatifs sociaux, à 3 et 6 ans
→ la société s'est engagée à hauteur de 5%.
- « PS-ACC-1 » : pourcentage minimal de contrats signés par an avec des ménages dont les revenus n'excèdent pas les plafonds applicables aux opérations financées en PLUS
→ la Société s'est engagée à hauteur de 50%

La première évaluation triennale a été réalisée en 2022. Le 5 août 2022, la DDT nous a notifié le constat suivant : *Bien que l'atteinte de l'objectif fluctue selon les années et les départements, celui-ci est globalement atteint sur la période avec 54 % d'attribution des logements à des ménages respectant les plafonds de ressources du logement social : « PLUS ». Le rôle social du Logis Corse est bien respecté.*

En conclusion, l'État incite le Logis Corse à poursuivre dans cette voie pour la deuxième période de la CUS (2022-2024) et à faire émerger encore davantage de nouvelles opérations sur la région et notamment en zone tendue.

A.4 - Activité en matière de recherche et de développement

La Société n'a eu aucune activité en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice.

A.5 - Condamnation de la Société pour pratique anti-concurrentielle

La Société n'a fait l'objet d'aucune condamnation de la part de l'Autorité de la concurrence, dans le cadre de l'article L.464-2, al. 5 du code de commerce.

A.6 - Informations non financières, sociales et environnementales

➤ Informations sociales et environnementales (seuils fixés à 100 m€ et 500 salariés)

La société est dispensée de fournir les informations mentionnées à l'art. L225-102-1 du code de commerce, en application de l'art. R225-104 du code de commerce.

➤ Informations sur les risques technologiques

La société n'exploite aucune installation figurant sur la liste prévue à l'art. L.515-36 du code de l'environnement.

B - Evolution et perspectives d'avenir

Les idées-forces qui sous-tendent les orientations stratégiques du Logis Corse sont les suivantes :

- Le rattachement du Logis Corse au Groupe Arcade-Vyv en tant qu'entité du 1er cercle et son adhésion pleine et entière à la stratégie, aux pratiques et règles de fonctionnement dudit Groupe,
- Son ancrage territorial,
- La force de son identité régionale,
- Le renforcement de son autonomie sur son territoire,
- Son positionnement en tant qu'outil de développement local.

Sur la base de ces idées-forces, les perspectives du Logis Corse résultent de la mise en œuvre des orientations stratégiques suivantes :

- Déployer à moyen-terme le Logis Corse sur l'ensemble des segments (actifs, seniors, étudiants, autres publics), tant en accession (y/c PSLA, BRS) qu'en locatif → l'agrément en tant qu'Office de Foncier Solidaire a été obtenu le 9 février 2023,
- Intégrer progressivement les activités de production (promotion) et de gestion (locatif),
- Allier une image de « généraliste » à celle d'un « spécialiste » dans des domaines ciblés (habitat inclusif, logement-santé, béguinage),
- Développer les services auprès des collectivités locales et des associations (AMO, MOD) → 2 conventions de partenariat ont été signées avec les communes de Pietrosella et Bonifacio.

C - Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Le Logis Corse se dote de nouveaux moyens opérationnels afin de renforcer sa présence et développer son activité et a procédé à l'acquisition de nouveaux locaux le 24 février 2023.

Ces locaux situés à Biguglia (20620), lotissement Campo Vallone, représentent une surface de plancher de 330 m2 sur 3 niveaux. Le prix négocié s'élève à 600 k€, incluant une partie du mobilier, soit un prix au m2 de 1.818 €, étant précisé que le bâtiment à moins de 4 ans et que les aménagements réalisés par l'actuel propriétaire ont moins de 2 ans.

Il n'y a pas de travaux à prévoir, si ce n'est l'installation d'un portail coulissant à l'entrée du lot, dans la mesure où les aménagements et équipements sont « up to date ». Le coût du mobilier à acquérir est estimé à 14 k€.

Le fait de disposer de 3 niveaux représente un fort potentiel de développement à moyen-terme. En particulier, il sera aisé de distinguer spatialement les activités « promotion » et « gestion locative ». Par ailleurs, l'existence d'un RDC aménagé permet d'envisager l'accueil du public (acquéreurs ou locataires).

Inflation :

Au troisième trimestre 2022, l'indice du coût de la construction a augmenté de 8,01 % sur un an. Cette forte tension sur les prix a suscité des réclamations de la part des entreprises attributaires de nos marchés de travaux, en particulier s'agissant des opérations suivantes :

- Résidence Solemare à Pietrosella : réclamation acceptée en 2022 à hauteur de 190.000 €, soit 3% du marché,
- Résidence A Coasina à Solaro : réclamation acceptée en 2023 à hauteur de 100.000 €, soit 4% du marché.

II - FILIALES ET PARTICIPATIONS ET SOCIETES CONTRÔLÉES

A - Prises et cessions de participation de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, la Société n'a pas souscrit au capital de nouvelles SCCV.

Elle n'a cédé aucune participation et n'a procédé à aucune dissolution au cours de l'exercice.

En 2023, 3 SCCV pourraient être clôturées et faire l'objet d'une dissolution par transmission universelle de patrimoine (Borgo Résidence Sant'Appiano, Amurella, Les Jardins de Santa-Lucia).

Au 31 décembre 2022, la société détient des participations et assure la gestion de 15 sociétés civiles suivantes en partenariat avec la SFHE :

N° Entité	NOMS DES SCI	capital social	partic. LGC	%	partic. S.F.H.E.	% sfhe	RESULTAT 2022	répartition LGC
005	SCI LES TERRASSES DE MORIANI	400,00	240,00	60%	160,00	40%	-135,40	-81,24
006	SCI AMURELLA	400,00	240,00	60%	160,00	40%	0,00	0,00
007	SCI LES JARDINS DE SANTA LUCIA	400,00	240,00	60%	160,00	40%	0,00	0,00
008	SCI RESIDENCE SANTA BARBARA	400,00	240,00	60%	160,00	40%	0,00	0,00
014	SCI BASTIA RESIDENCE VITTORI	400,00	240,00	60%	160,00	40%	-999,55	-599,73
015	SCI VILLE DE PIETRABUGNO RCE ALBA	400,00	240,00	60%	160,00	40%	-662,35	-397,41
025	SCCV BORGIO RCE SANT'APPIANO	1 000,00	600,00	60%	400,00	40%	-312,01	-187,21
044	SCCV ILE ROUSSE ISULA PIANA	1 000,00	600,00	60%	400,00	40%	0,00	0,00
052	SCCV PROPRIANO RESIDENCE A PIANA	1 000,00	600,00	60%	400,00	40%	-3 393,19	-2 035,91
064	SCCV MONTICELLO RESIDENCE SAN ROCCU	1 000,00	600,00	60%	400,00	40%	-35 516,46	-21 309,88
075	SCCV AJACCIO RCE TERRASSES GRAVONA	1 000,00	600,00	60%	400,00	40%	515 209,04	309 125,42
078	SCCV PIETROSELLA - RESIDENCE SOLEMARE	1 000,00	600,00	60%	400,00	40%	-924,52	-554,71
500	SCCV CALENZANA RESIDENCE PIENE D'OLMIA	1 000,00	600,00	60%	400,00	40%	-628,05	-376,83
508	SCCV SOLARO RESIDENCE A COASINA	1 000,00	200,00	20%	800,00	80%	-31 072,08	-6 214,42
509	SCCV BONIFACIO RCE LES TERRASSES DE MONTE LEONE	1 000,00	600,00	60%	400,00	40%	1,30	0,78
	TOTAL	11 400,00	6 440,00		4 960,00		441 566,73	277 368,86

Ces sociétés ne détiennent aucune participation dans notre société.

La quote-part des résultats de l'exercice 2022 des SCCV, affectée au Logis Corse, s'élève à 277.368,86 €.

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

III - PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX - RESULTATS DE LA SOCIETE, DE SES FILIALES ET DES SOCIETES CONTRÔLÉES

A - Méthodes comptables - Présentation des comptes sociaux

Les méthodes comptables et d'évaluation appliquées aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, que nous soumettons à votre approbation, sont sans changement par rapport à celles retenues pour l'arrêté des comptes de l'exercice précédent.

Les règles de présentation sont conformes aux instructions comptables applicables aux organismes d'HLM à comptabilité privée (actif, passif, compte de résultat en annexe 1).

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

Le total du bilan de la société s'élève à 4.180.535,80 € contre 4.492.809,45 € pour l'exercice précédent.

Le chiffres d'affaires HT s'élève à 422.364,98 €.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 482.556,51 € contre 797.100,67 € au titre de l'exercice précédent.

Le total des produits financiers s'élève à 348.586,21 € contre 86.298,91 € au titre de l'exercice précédent.

Ces produits sont principalement constitués par la rémunération de maîtrise d'ouvrage déléguée et les produits financiers correspondant aux résultats comptables des Sccv.

Le total des charges d'exploitation s'élève à 801.055,51 € contre 900.736,24 € au titre de l'exercice précédent. Elles correspondent aux coûts de fonctionnement ainsi qu'aux refacturations de l'assistance administrative apportée par les sociétés du groupe au titre des conventions d'assistance.

Le résultat d'exploitation ressort à - 318.499 € contre - 103.635,57 € pour l'exercice précédent.

Le résultat financier s'élève à 316.828,87 € contre - 152.683,44 € pour l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôt est de - 3.670,13 €.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 font ressortir un résultat net déficitaire de 3.670,13 €.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition le rapport général du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

B - Affectation du résultat de l'exercice

Nous vous proposons d'affecter le déficit de l'exercice social clos le 31 décembre 2022, s'élevant à la somme de 3.670,13 €, en totalité au compte « report à nouveau » débiteur.

C - Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices

Nous vous informons qu'il n'a pas été procédé à la distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices précédents.

D - Tableau des cinq derniers exercices

Le tableau des résultats, des cinq derniers exercices, prévu par les dispositions légales et réglementaires du code de commerce est joint en annexe au présent rapport (annexe 2).

E - Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous vous informons qu'il n'y a aucune facture reçue et émise non réglée à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

F - Dépenses somptuaires et charges non déductible fiscalement

Nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

G - Rapport sur l'activité de garantie de l'Accession hlm

En application de la convention de garantie conclue entre notre coopérative d'HLM et la Société de garantie de l'accession Hlm (SGA Hlm), nous vous présentons en annexe du présent rapport, le rapport sur l'activité garantie par la SGA HLM (annexe 3).

La comptabilité distincte de l'activité accession fait apparaître, au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2022, les résultats suivants :

Accession avec garantie SGA	573.176,15 €
Autres activités	136.211,67 €
Structure et divers non ventilables	(713.057,95 €)

IV- INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL ET A L'ACTIONNARIAT DES SALARIES

A - Informations relatives au capital social

Au 31 décembre 2022, le capital social de la Société s'élève à 2.181.970 euros pour un capital statuaire maximum de 3 805 000 €. Il est divisé en 143.080 parts sociales de 15,25 euros chacune détenue par 339 associés répartis en 3 collèges.

Les associés possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers ou de la moitié du capital social sont l'Esh SFHE, qui détient 65,76 % du capital et la coopérative Hlm AIGUILLON RESIDENCES qui détient 22,92 %.

B - Evolution du collège des utilisateurs

La Coopérative se devant d'avoir un sociétariat actif, chaque accédant se voit proposer, lors de la signature du contrat de réservation, de souscrire au capital de la société en qualité d'associé-coopérateur bénéficiant des services de la société. Ainsi, le Conseil d'Administration agréé régulièrement de nouveaux associés dans le cadre des nouvelles opérations.

Au cours de l'exercice 2022, 5 nouvelles demandes de souscription ont été agréées par le conseil d'administration :

- 4 au titre du collège A,
- 1 au titre du collège B (commune de Bonifacio).

C - Participation des salariés au capital social

Au 31 décembre 2022, la Coopérative emploie 5 salariés, qui détiennent chacun une part sociale sur les 143.080 parts composant le capital social (soit moins de 3% du capital social).

V - INFORMATIONS CONCERNANT LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LES MANDATAIRES SOCIAUX

A - Administration

Au cours de l'année 2022, le Conseil d'Administration s'est réuni quatre fois. L'Assemblée Générale s'est tenue le 12 mai 2022.

B - Rémunération des Administrateurs

Nous vous rappelons que les membres du conseil d'administration exercent leur mandat à titre gratuit. Ils ne perçoivent pas à ce titre de rémunération de la société.

Nous vous rappelons que le conseil d'administration a confirmé pour les administrateurs et censeurs qui le solliciteraient :

- le versement, pour les réunions du conseil d'administration, d'une indemnité de déplacement fixée à 68,61 €, conformément aux dispositions de l'arrêté du 20 septembre 2001 ;
- le remboursement des frais de transport des administrateurs pour se rendre de leur résidence aux réunions des conseils, sur justificatifs.

Ces indemnités sont versées au représentant permanent des personnes morales. Elles ne sont pas versées aux personnes qui exercent par ailleurs des fonctions salariées dans le Groupe Arcade-Vyv.

C - Liste des mandataires sociaux

La Présidence et la Direction Générale se compose actuellement de la façon suivante :

- M. Claudy Olmeta, Président du Conseil d'Administration et Administrateur,
- M. Marc Simon, Vice-Président du Conseil d'Administration et Administrateur,
- M. Jean-Pierre Roger, Directeur Général depuis le 1^{er} janvier 2020

Le Conseil d'Administration se compose actuellement de la façon suivante :

- M. Claudy Olmeta, Président et Administrateur,
- M. Marc Simon, Vice-Président et Administrateur,
- M. Gérard Clément, Administrateur,
- M. Jean-Luc Simonetti-Malaspina, Administrateur,
- M. Eric Poli, Administrateur,

- **M. Denis Bonnetin**, Administrateur,
- **M. Ghjuvan-Battista Luccioni**, Administrateur,
- COOP Hlm'Développement, représentée par **M. Yves Marie Rolland**, Administrateur,
- NCA, représentée par **M. Jean-Claude Colonna**, Administrateur,
- Esh "Société Française d'Habitations Economiques", représentée par **Mme Stéphanie Grimaldi**, Administrateur,
- Esh "Aiguillon Construction", représentée par **M. Emmanuel Picard**, Administrateur,
- Société Centrale de Coopération Immobilière Arcade - Scci-Arcade, représentée par **Mme Suzanne Corpet**, Administrateur,
- Vyv Invest, représentée par **Mme Nathalie Cacciaguerra**, Administrateur.

Le Conseil d'Administration est assisté par des Censeurs :

- **M. Brice Verheecke**, Censeur,
- Scic Hlm "Aiguillon Résidences", représentée par **M. Denis Bimbenet**, Censeur.

D - Situation des mandats

Les mandats des Administrateurs et des Censeurs, ci-après, arrivent à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale réunie à titre Ordinaire :

- **M. Claudy Olmeta**, Président et Administrateur,
- **M. Marc Simon**, Vice-Président et Administrateur, étant précisé que ce dernier a fait part de sa volonté de démissionner à effet au 17 mars 2023 par un courrier en date du 31 janvier 2023,
- **M. Ghjuvan Battista Luccioni**, Administrateur, étant précisé que ce dernier a été coopté lors de la séance du Conseil d'Administration en date du 16 septembre 2022,
- NCA, représentée par **M. Jean-Claude Colonna**, Administrateur,
- Esh "Société Française d'Habitations Economiques", représentée par **Mme Stéphanie Grimaldi**, Administrateur,
- Esh "Aiguillon Construction", représentée par **M. Emmanuel Picard**, Administrateur,
- **M. Brice Verheecke**, Censeur.

VII - CONTROLE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux Comptes. Le rapport spécial sur les conventions réglementées sera soumis à votre approbation et vous serez amenés à approuver les conventions réglementées mentionnées dans ce rapport.

■ Approbation des conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2022

L'Assemblée devra **statuer** sur les conventions réglementées nouvelles conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, préalablement autorisée par votre Conseil d'Administration, qui feront l'objet de résolutions distinctes :

- Conseil d'Administration du 16 septembre 2022 :

Le Groupe Arcade-Vyv s'est engagé, depuis 2018, dans un projet de réorganisation de l'activité de promotion avec le regroupement territorial des équipes d'Ile de France et du Sud-Est au sein d'entités dédiées (respectivement les coopératives Hlm NCA et Arcansud), en cohérence avec les principes de gouvernance du Groupe et notamment l'importance de la proximité et de l'ancrage territorial.

Par ailleurs, l'atteinte des objectifs de production du Groupe (passer de ~5 000 logements par an en moyenne sur les dernières années à 7 000, sur tous les segments de produits existants et nouveaux - ex. Résidences Service Senior et Étudiantes mutualistes etc...) passe notamment par la mise en place d'une organisation claire, efficiente, rationnelle et innovante de l'activité de promotion immobilière.

Dans cette logique, la société de coopération « Arcade-VYV Promotion Sud-Est » a été constituée conformément aux articles L215-2 et R423-75-1 du code de la construction et de l'habitation, pour mettre en commun les moyens humains et matériels de ses Associés et promouvoir sur leur territoire du Grand quart Sud-Est, un habitat à la fois accessible économiquement, propice au mieux-vivre et à la santé, permettant d'accompagner les personnes dans une expérience de vie saine, désirable et résiliente. A compter du 1er janvier 2022, cette structure de coopération peut se voir confier, par des sociétés du GROUPE ARCADE-VYV et pour leur compte, sur le territoire du sud-est de la France (i) l'étude et la réalisation de toutes interventions foncières, actions ou opérations de construction, de promotion et d'aménagement, (ii) l'étude et la préparation de marchés, la surveillance de travaux d'aménagement, d'équipement ou de construction, (iii) la mise en œuvre de l'acquisition, la détention, la promotion et la vente de tout bien immobilier et (iv) plus généralement des missions d'assistance techniques ou organisationnelle.

LE LOGIS CORSE assure le développement et la maîtrise d'ouvrage des opérations immobilières pour son propre compte et pour celui de la SA d'HLM SFHE en Corse.

Dans ce cadre, compte tenu de son développement, LE LOGIS CORSE souhaite pouvoir bénéficier, en fonction de ses besoins, de l'expertise et de l'assistance d'AVPSE. A cet effet, il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver la signature d'une convention de prestations de service entre Arcade-Vyv Promotion Sud-Est et Le Logis Corse.

- Conseil d'Administration du 18 novembre 2022 :

Le projet d'avenant à la convention de prestation de services avec CPH ARCADE-VYV a pour objet de modifier :

- l'article 1er relatif à l'objet de la convention afin de redéfinir les prestations
- l'alinéa premier de l'article 2 relatif à la durée de la convention pour passer d'une durée déterminée avec tacite reconduction à une durée indéterminée avec faculté de dénonciation annuelle, afin de simplifier la gestion des conventions réglementées

- l'article 4 relatif aux modalités de facturation afin de simplifier les modalités de facturation en passant d'acomptes trimestriels à un acompte unique
- l'annexe à la convention relative à la répartition des coûts en distinguant dans la typologie des services les prestations relatives au « régalién et supports Groupe » et celles relatives à la « stratégie promotion Groupe ».

▪ **Conventions poursuivies au cours de l'exercice 2022**

D'autres conclues antérieurement se sont poursuivies et sont mentionnées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes qui a été mis à votre disposition.

▪ **Conventions normales et significatives conclues au cours de l'exercice 2022**

La liste des conventions courantes conclues à des conditions normales, qui en raison de leur objet ou de leurs implications financières sont significatives pour les parties, a également été communiquée aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.

VIII - RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE (Ord. 2017-1162 du 12 juillet 2017)

A - Liste des mandats

Nous vous communiquons, en annexe au présent rapport, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la société durant l'exercice écoulé (annexe 4).

B - Modalités d'exercice de la Direction Générale

Depuis le 1er janvier 2020, **M. Jean-Pierre Roger** est Directeur Général du Logis Corse. Le Conseil d'Administration a confirmé la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

M. Claudy OLMETA assume la Présidence de la Société.

C - Informations sur les conventions conclues entre les dirigeants et les filiales

En application des dispositions de l'article L225-37-4 du Code de Commerce, nous vous informons des conventions (hors conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales) intervenues directement ou par personnes interposées entre, d'une part, le Directeur Général, l'un des Administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% de la Société et, d'autre part, la ou les société(s) filiale(s) détenue(s) directement ou indirectement par la Société à plus de 50% du capital.

Au cours de cet exercice, **aucune convention de ce type n'a été conclue.**

D - Tableau des délégations accordées par l'Assemblée Générale

Il n'existe aucune délégation de compétence ou de pouvoirs, en cours de validité, accordée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale des actionnaires en matière d'augmentation de capital.

ANNEXES

ANNEXE 1 :	BILAN, COMPTE DE RESULTAT
ANNEXE 2 :	TABLEAU DES 5 DERNIERS EXERCICES
ANNEXE 3 :	RAPPORT SUR L'ACTIVITE D'ACCESSION SOCIALE GARANTIE PAR LA SOCIETE DE GARANTIE DE L'ACCESSION HLM
ANNEXE 4 :	LISTE DES MANDATS EN ANNEXE AU RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
ANNEXE 5 :	PROJET DE TEXTE DES RESOLUTIONS

ANNEXE 1 : BILAN, COMPTE DE RESULTAT

LE LOGIS CORSE

BILAN - ACTIF

Fiche n°1

Exercice au : 31/12/2022

N° de compte		ACTIF	31/12/2022				31/12/2021
			Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Totaux partiels	Net
1		2	3	4	5	6	7
A C T I F I M M O B I L I S E		IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				4 869,82	5 294,55
	201	Frais d'établissement			0,00		
	202-2083-2084-2085	Baux long terme et droits d'usufruit			0,00		
	203-205-206-207-2088-232-237	Autres (1)	7 488,38	2 618,56	4 869,82		5 294,55
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				55 558,19	62 288,72
	2111	Terrains nus			0,00		
	2112-2113-2115	Terrains aménagés, loués, bâtis			0,00		
	212	Agencements et aménagements de terrains			0,00		
	213 sauf 21315-2135	Constructions locatives (sur sol propre)			0,00		
	214 sauf 21415-2145	Constructions locatives sur sol d'autrui			0,00		
	21315-2135-21415-2145	Bâiments et installations administratifs			0,00		
	215-218	Instal. techniques, matériel et outillage, et autres immo. corp.	90 970,93	35 412,74	55 558,19		62 288,72
	221-222-223	Immeubles en location-vente, location-attribution, affectation			0,00	0,00	0,00
	23	Immobilsisations corporelles en cours				0,00	
	2312	Terrains			0,00		
	2313-2314-2318	Constructions et autres immobilisations corporelles en cours			0,00		
	238	Avances et acomptes			0,00		
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				419 721,30	419 675,55
	261-266 - 2675-2676	Participations - Apports, avances	391 052,30		391 052,30		391 052,30
	2671-2674	Créances rattachées à des participations			0,00		
	272	Titres immobilisés (droit de créances)			0,00		
	2741	Prêts participatifs			0,00		
	2781-2782-2783	Prêts pour accession et aux SCCC			0,00		
	271-274 (sauf 2741)-275-2761	Autres	28 669,00		28 669,00		28 623,25
	2678-2788	Intérêts courus			0,00		
	(0)	518 180,61	38 031,30	480 149,31	480 149,31	487 258,82	
A C T I F C I R C U L A N T		STOCKS ET EN COURS				0,00	0,00
	31	Terrains à aménager			0,00		0,00
	33	Immeubles en cours			0,00		0,00
	35 sauf 358	Immeubles achevés :					
	358	Disponibles à la vente			0,00		0,00
	37	Temporairement loués			0,00		0,00
	32	Imm. acq. par résolution de vente, adjudication ou garantie de rachat	38 112,25	38 112,25	0,00		0,00
	409	Approvisionnements			0,00		0,00
		Fournisseurs débiteurs			0,00	0,00	0,00
		CREANCES D'EXPLOITATION				569 028,62	178 882,66
		Créances clients et comptes rattachés (y compris 413)					
	411	Locataires et organismes payeurs d'A.P.L.			0,00		0,00
	412	Créances sur acquéreurs			0,00		0,00
	414	Clients - autres activités	501 460,80		501 460,80		142 831,20
	415	Emprunteurs et locataires - acquéreurs/attributionnaires			0,00		0,00
	416	Clients douteux ou litigieux			0,00		0,00
	418	Produits non encore facturés			0,00		0,00
	42-43-44 (sauf 441)-4675-4678	Autres	67 567,82		67 567,82		36 051,46
	441	Etat et autres collectivités publiques - Subventions à recevoir			0,00		
		CREANCES DIVERSES (3)				402 526,99	132 810,03
	451	Sociétés Civiles Immobilières ou SCCC	371 873,09		371 873,09		132 211,68
	451-458	Groupe, Associés opérations faites en commun et G.I.E			0,00		0,00
	461 (sauf 4615)	Opérations pour le compte de tiers			0,00		0,00
	4615	Opérations d'aménagement			0,00		
	455-456-46 (sauf 461-4675-4678)	Autres	30 653,90		30 653,90		598,35
50	Valeurs mobilières de placement			0,00	0,00	0,00	
	DISPONIBILITES				2 727 991,39	3 685 805,98	
511	Valeur à l'encaissement			0,00		0,00	
5188	Intérêts courus à recevoir			0,00			
Autres 51	Banques, établissements financiers et assimilés	2 727 991,39		2 727 991,39		3 685 805,98	
53-54	Caisse et régies d'avances			0,00		0,00	
456	Charges constatées d'avance	839,49		839,49	839,49	8 051,96	
	(II)	3 738 498,74	38 112,25	3 700 386,49	3 700 386,49	4 005 550,63	
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)			0,00	0,00	0,00	
169	Primes de remboursement des obligations (IV)			0,00	0,00	0,00	
476	Différences de conversion Actif (V)			0,00	0,00	0,00	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)		4 256 679,35	76 143,55	4 180 535,80	4 180 535,80	4 492 809,45	
(1) dont droit au bail (2) dont à moins d'un an (3) dont à plus d'un an							

LE LOGIS CORSE

BILAN - PASSIF - AVANT AFFECTATION DU RESULTAT

I Fiche n°2

Exercice au : 31/12/2022

N° de compte 1	PASSIF 2	31/12/2022		31/12/2021 5
		Détail 3	Totaux partiels 4	
10	CAPITAL ET RESERVES		3 970 175,32	3 969 961,82
10133-1014-102	Capital (actions simples) et fonds de dotation	2 181 970,00		2 181 756,50
10134	Capital : actions d'attribution (nouveau régime)			
1018	Capital : actions d'attribution (ancien régime)			
104	Primes d'émissions, de fusion et d'apport			
105	Ecart de réévaluation			
106	Reserves			
1061	Reserve légale	94 963,11		94 963,11
1063	Reserves statutaires ou contractuelles	9 603,36		9 603,36
10685	Reserves sur cessions immobilières			
106851	dont relevant du SIEG (depuis 2021)			
10688	Reserves diverses	1 683 638,85		1 683 638,85
106881	dont relevant du SIEG			
11	Report à nouveau (a)	-388 968,51	-388 968,51	-128 940,54
12	Résultat de l'exercice (a)	-3 670,13	-3 670,13	260 027,97
13	Subventions d'investissement	Montant brut 0,00 Inscrit au résultat 0,00	0,00	0,00
14	PROVISIONS REGLEMENTEES		0,00	0,00
145	Amortissements dérogatoires			
146	Provision spéciale de réévaluation			
1671	Titres participatifs		0,00	0,00
	(I)	3 577 536,68	3 577 536,68	3 580 993,31
15	PROVISIONS		52 849,29	84 863,66
151	Provisions pour risques			
1572	Provisions pour gros entretien			
153-158	Autres provisions pour charges	52 849,29		84 863,66
	(II)	52 849,29	52 849,29	84 863,66
162	DETTES FINANCIERES (1)		230,00	0,00
163	Participation des employeurs à l'effort de construction			
164	Emprunts obligataires			
1641	Emprunts auprès des Etablissements de Crédit			
1642	Caisse des Dépôts et Consignations			
1647	C.G.L.L.S.			
1648	Prêts de l'ex-caisse des prêts HLM			
165	Autres établissements de crédit			
1651	Dépôts et cautionnements reçus			
1654	Dépôts de garantie des locataires			
1658	Redevances (location-accession)			
166-1673-1674-1678	Autres dépôts			
1675	Emprunts et dettes financières diverses :			
1676	Participation - Emprunts et dettes assortis de conditions particulières			
1677	Emprunts participatifs			
168	Avances d'organismes HLM			
17	Dettes consécutives à la mise en jeu de la garantie des emprunts			
171	Autres emprunts et dettes assimilées			
178	Dettes rattachées à des participations			
179	Concours bancaires courants	230,00		
18	Intérêts courus			
181	Intérêts courus			
188	Intérêts compensatoires			
189	Droits sur immobilisations		0,00	0,00
19	Droits des locataires attributaires			
191	Autres droits			
195	Cherchs créanciers		0,00	0,00
20	Locataires-Excédents d'acomptes			
21	Autres			
22	DETTES D'EXPLOITATION		254 644,00	402 101,11
23	Fournisseurs	2 821,50		60 185,63
24	Fournisseurs de stocks immobiliers			
25	Dettes fiscales, sociales et autres	251 822,50		341 915,48
26	DETTES DIVERSES		295 275,83	424 851,37
27	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés :			
28	Fournisseurs d'immobilisations			
29	Versements restant à effectuer sur titres non libérés	800,00		10 800,00
30	Autres dettes :			
31	Associés - Versements reçus sur augmentation de capital			
32	Groupes - Associés - opérations faites en commun et en G.I.E.	261 845,48		377 953,12
33	Opérations pour le compte de tiers			
34	Opérations d'aménagement			
35	Autres	32 630,35		36 098,25
36	Produits constatés d'avance		0,00	0,00
37	Au titre de l'exploitation et autres			
38	Produits des ventes sur lots en cours			
39	Rémunération des frais de gestion PAP			
	(III)	550 149,83	550 149,83	826 952,48
40	Différences de conversion Passif (IV)	0,00	0,00	0,00
41	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	4 180 535,80	4 180 535,80	4 492 809,45
(a) Montant entre parenthèses lorsqu'il s'agit de pertes.				
(1) Dont à plus d'un an				
à moins d'un an				

LE LOGIS CORSE

COMPTE DE RESULTAT - CHARGES

1 fiche n°3

Exercice au : 31/12/2022

N° de compte 1	CHARGES 2	31/12/2022			31/12/2021 6
		Charges récupérables 3	Charges non récup. 4	Totaux partiels 5	
	CHARGES D'EXPLOITATION (1)			801 055,51	900 736,24
60-61-62 (nets de 609, 619 et 629)	Consommations de l'exercice en provenance des tiers			246 129,42	305 514,09
60	Achats stockés :				
601	Terroirs				
602	Approvisionnements				
607	Immeubles acquis par résolution de vente ou adjudication ou garantie de rachat				
603	Variation des stocks :				
6031	Terroirs				
6032	Approvisionnements				
6037	Immeubles acquis par résolution de vente ou adjudication ou garantie de rachat				
604-605-608 (net de 6094, 6095 et 6098)	Frais liés à la production de stocks immobiliers				
606 (net de 6096)	Achats non stockés de matières et fournitures	14 434,22		14 434,22	13 925,02
61-62	Services extérieurs :				
611	Sous-traitance générale (travaux relatifs à l'exploitation)				
6151	Entretien et réparations courants sur biens immobiliers locatifs				
6152	Dépenses de gros entretien sur biens immobiliers locatifs				
6156-6158	Autres travaux d'entretien et réparations	19 535,04		19 535,04	16 070,16
612	Redevances de crédit bail et loyers des baux à long terme				
616	Primes d'assurances	9 394,03		9 394,03	7 971,11
621	Personnel extérieur à la société	60 200,00		60 200,00	116 916,22
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	8 100,93		8 100,93	13 246,17
623	Publicité, publications, relations publiques	3 772,22		3 772,22	3 000,00
625	Déplacements, missions et réceptions	15 173,33		15 173,33	7 946,62
6285	Redevances	41 638,87		41 638,87	51 370,22
Autres comptes 61 et 62	Autres	73 880,78		73 880,78	75 068,57
63	Impôts, taxes et versements assimilés			7 128,34	2 158,13
631-633	Sur rémunérations	4 956,58		4 956,58	580,13
63512	Taxes foncières	887,00		887,00	874,00
Autres 635-637	Autres	1 284,76		1 284,76	704,00
64	Charges de personnel			530 110,60	576 022,84
641-6481	Salaires et traitements	370 223,78		370 223,78	398 995,83
645-647-6485	Charges sociales	159 886,82		159 886,82	177 027,01
681	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			17 031,47	16 385,83
6811-6812-6816-6817	Dotations aux amortissements et dépréciations :				
68111 sauf 681118, 681122 à 681124 sauf 68112315, 6811235, 68112415 et 6811245	Immobilisations locatives				
Reste du 6811	Autres immobilisations	17 031,47		17 031,47	4 540,60
6812	Charges d'exploitation à répartir				
6816	Dépréciations des immobilisations				
68173	Dépréciations des stocks et en-cours				
68174	Dépréciations des créances				
6815	Dotations aux provisions :				
68157	Provisions pour gros entretien				
Autres 6815	Autres provisions				11 845,23
65 (sauf 655)	Autres charges			655,68	655,35
654	Pertes sur créances irrécouvrables				
651-658	Redevances et charges diverses de gestion courante	655,68		655,68	655,35
655	Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
	CHARGES FINANCIERES			31 757,34	238 982,35
686	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
	Charges d'intérêts (2)				
661121	Intérêts sur opérations locatives - crédits relais et avances				
661122	Intérêts sur opérations locatives - financement définitif				
661123	Intérêts compensateurs				
661124	Intérêts de préfinancement consolidables				
66114	Accession à la propriété - Financements de stocks immobiliers				
66115	Gestion de prêts - Accession				
Autres 661	Intérêts sur autres opérations				
667	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
664-665-666-668	Autres charges financières	31 757,34		31 757,34	238 982,35
	CHARGES EXCEPTIONNELLES			2 000,00	3 156,96
671	Sur opérations de gestion		2 000,00	2 000,00	
	Sur opérations en capital :				3 156,96
675	Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés, démolis, remplacés				
678	Autres				3 156,96
687	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions :				
6871-6876	Dotations aux amortissements et dépréciations				
6872	Dotations aux provisions réglementées				
6875	Dotations aux provisions				
691	PARTICIPATION DES SALAIRES AUX RESULTATS				
695	IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES				552,00
	TOTAL DES CHARGES		834 812,85	834 812,85	1 143 427,55
		Solde créditeur = bénéfice			
		dont relevant du SIEG			
	TOTAL GENERAL		834 812,85	834 812,85	1 143 427,55
		(1) Dont charges sur exercices antérieurs			
		(2) Dont intérêts s/ entreprises liées			

LE LOGIS CORSE

COMPTE DE RESULTAT - PRODUITS

I Fichen*4

Exercice au : 31/12/2022

N° de compte 1	PRODUITS 2	31/12/2022		31/12/2021 5
		Détail 3	Totaux partiels 4	
	PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		482 556,51	797 100,67
70 (net de 709)	Produits des activités		422 364,98	784 433,15
7011	Ventes de terrains lots			
7012-7013	Ventes d'immeubles bâtis			
7014	Ventes de maisons individuelles (CCMI)			
7017-7018	Ventes d'autres immeubles			
703	Récupération des charges locatives			
704	Loyers :			
7041	Loyers des logements non conventionnés			
7043	Loyers des logements conventionnés			
7042	Suppléments de loyers			
7046	Résidences pour étudiants, foyers, résidences sociales			
7047	Logements en location - accession et invendus			
7044-7045-7048	Autres	1 647,00		1 647,00
706	Prestations de services :			
7061-7062	Rémunérations de gestion (accession et gestion de prêts)			
70631	Sociétés sous égide			
70632-70638	Prestations de services à personnes physiques, et autres produits	417 884,00		775 408,00
7064	Prestations de maîtrise d'ouvrage et de commercialisation			7 191,74
7065	Syndic de copropriétés			
7066	Gestion d'immeubles appartenant à des tiers			
70671	Gestion des S.C.C.C.			
70672	Gestion des prêts			
7068	Autres prestations de services			
708	Produits des activités annexes :			
7086	Récupération de charges de gestion imputables à d'autres organismes H.L.M.	2 715,76		
Autres 708	Autres	118,22		186,41
71	Production stockée (ou destockage)			
7133	Immeubles en cours			
7135	Immeubles achevés			
72	Production immobilisée			
7222	Immeubles de rapport (frais financiers externes)			
721- Autres 722	Autres productions immobilisées			
74	Subventions d'exploitation			
742	Primes à la construction			
743	Subventions d'exploitation			
744	Subventions pour travaux de gros entretien			
781	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		32 014,37	
78157	Provisions pour gros entretien			
78174	Dépréciations de créances			
Autres 781	Autres reprises	32 014,37		
791	Transferts de charges d'exploitation	11 108,23	11 108,23	10 247,16
751-754-758	Autres produits	17 068,93	17 068,93	2 420,36
755	Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			
	PRODUITS FINANCIERS		348 586,21	86 298,91
761	De participations (2)		309 126,20	74 458,55
7611	Revenus des actions			
7612	Revenus des parts des sociétés civiles immobilières de ventes	309 126,20		74 458,55
7613-7618	Revenus des avances, prêts participatifs et autres			
762	D'autres immobilisations financières (2)			
76241-76242	Prêts accession			
Autres 762	Autres			
763-764	D'autres créances et valeurs mobilières de placement	39 404,27	39 404,27	
765-766-768	Autres (2)	55,74	55,74	11 840,36
786	Reprises sur dépréciations et provisions			
796	Transfert de charges financières			
767	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
771	Sur opérations de gestion			
	Sur opérations en capital :			
775	Produits des cessions d'éléments d'actif			
777	Subventions d'investissements virées au résultat de l'exercice			
778	Autres			
787	Reprises sur dépréciations et provisions			
797	Transferts de charges exceptionnelles			
	TOTAL DES PRODUITS	831 142,72	831 142,72	883 399,58
	Solde débiteur = perte		3 670,13	260 027,97
	dont relevant du SIEG			259 475,97
	TOTAL GENERAL		834 812,85	1 143 427,55
	(1) Dont produits sur exercices antérieurs			
	(2) Dont produits concernant les entreprises liées			

ANNEXE 2 : TABLEAU DES 5 DERNIERS EXERCICES

LE LOGIS CORSE - RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
Opérations & résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires	821 162,09	475 420,67	805 305,51	784 433,15	422 364,98
Résultat avec charges et produits calculés	(39 668,80)	(266 996,15)	90 240,12	(243 642,14)	(18 653,03)
Résultat après charges et produits calculés	(30 253,18)	(229 377,66)	125 216,09	(260 027,97)	(3 670,13)
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés	6,00	6,00	4,00	5,00	5,00
Montant de la masse salariale	404 029,28	496 064,89	369 662,15	398 995,83	370 223,78
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	166 637,71	232 375,48	118 702,06	177 027,01	159 886,82

ANNEXE 3 : RAPPORT SUR L'ACTIVITE D'ACCESSION SOCIALE GARANTIE PAR LA SGA

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article 9 de la convention de garantie conclue par notre coopérative d'Hlm avec la société de garantie de l'accession Hlm, nous vous présentons dans le présent document, le rapport sur l'activité de vente pour l'exercice 2022. Celui-ci aborde successivement :

- Un rappel des principes comptables appliqués,
- La convention de garantie,
- Les indicateurs de production,
- Les résultats de l'activité accession.

I - RAPPEL DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

1.1 - Définition des opérations entrant dans la S.G.A. Hlm :

Les opérations de promotion soumises sont celles pour lesquelles sont intervenues, soit :

- la décision d'affecter le terrain à une opération VEFA ;
- l'achat du terrain (sauf délibération antérieure de l'autorité avec un programme déterminé et des conditions économiques précises) ;
- soit la constitution de droits réels immobiliers tels les droits à construire.

1.2 - Rappel de la définition des marges sur opérations :

Les marges sont constatées au moment de la livraison des lots. Elles sont constituées par la différence entre le prix de vente des lots vendus et livrés et leur prix de revient. Ce dernier est composé :

- Du coût de production comptabilisée en stock,
- Des autres charges directes et charges incorporables nées après l'achèvement.

1.3 - Rappel des principes concernant les prestations facturées :

Les produits sont facturés en application des conventions et des statuts de la SCI/SCCV.

1.4 - Rappel des principes relatifs à la remontée des résultats des SCI/SCCV :

Les statuts de nos SCI et SCCV prévoient la remontée des résultats dès l'achèvement des travaux et la livraison des lots vendus.

II - LA CONVENTION DE GARANTIE

La demande d'actualisation de la garantie pour l'année 2022 a été accordée le 28 mars 2022 sur la base des critères suivants :

- Encours prévisionnel 519.974 €
- Fonds propres disponibles 301.546 €

Le Logis Corse s'est soumis à l'obligation de suivi trimestriel de l'activité et a été amené à déclarer au titre de l'exercice les encours réels suivants :

Encours déclaré au 31/03/2022	- 7 k€
Encours déclaré au 30/06/2022	- 78 k€
Encours déclaré au 30/09/2022	- 99 k€
Encours déclaré au 31/12/2022	89 k€

L'appel de cotisation versée à la société de garantie pour l'année 2022 s'élève à 929,99 €.
Cet appel de cotisation fait l'objet d'une régularisation à hauteur de 135,84 € en 2023.

Au titre de l'exercice 2023, un avenant à la convention de garantie d'activité accession a été signée le 12 avril 2023, à effet du 1^{er} janvier 2023, sur la base des critères ci-après :

- * Encours maximum prévisionnel de production A 89.733 €
- * Montant des fonds propres disponibles déclarés B 150.000 €

Le montant des fonds propres dédiés à l'activité accession représente 167 % de « A ».

III - LES INDICATIFS DE PRODUCTION

3.1 - SCCV concernant les opérations livrées au cours de l'exercice 2022 :

- **Résidence Les terrasses de la Gravona** sur la commune d'Ajaccio :
 - Programme : 36 logements collectifs
 - OS : 16 mars 2020
 - Réservations : 36
 - Ventes : 36
 - Livraison : juillet 2022

3.2 - SCCV concernant les opérations en cours au 31 décembre 2022 :

- **Résidence Solemare** sur la commune de Pietrosella :
 - Programme : 54 logements
 - OS : 15 février 2021
 - Réservations : 54
 - Ventes : 54
 - Livraison prévisionnelle : avril 2023
- **Résidence A Coasina** sur la commune de Solaro :
 - Programme : 24 logements
 - OS : 17 janvier 2023
 - Réservations : 21
 - Ventes : 0
 - Livraison prévisionnelle : décembre 2024

IV - LES RESULTATS DE L'ACTIVITE ACCESSION

Les marges des SCI/SCCV au cours de l'exercice 2022 font apparaître un excédent de 441.566,73 €, dont 277.368,86 € ont été remontés sur le résultat du Logis Corse.

Le résultat de l'activité accession au cours de l'exercice qui vient de s'écouler fait apparaître un **excédent de 573.176,15 €** conformément au tableau de ventilation des charges et produits ci-après.

LE LOGIS CORSE

TABLEAU DE VENTILATION DES CHARGES

IV.5 Fiche 1

Exercice au : 31/12/2022

N° de compte	Charges	Total des charges non récupérables (à ventiler)	Ventilation					
			Gestion locative	Accession/ lotissement (5)		Gestion des prêts accession	Autres activités (4)	Structure et divers non ventilables (7)
				Garantie SGA (6)	Sans garantie SGA			
1	2	3	4	5A	5B	6	7	8
	CHARGES D'EXPLOITATION	801 055,51		22 482,98			2 786,33	775 786,20
60-61-62	Consommations de l'exercice en provenance de tiers	246 129,42		21 512,98			2 786,33	221 830,11
60 (net de 6092)	Achats stockés							
601	Terres							
602	Approvisionnements							
607	Immeubles acquis par résolution de vente, ach. ou g. de rachat							
603	Variation des stocks							
6031	Terres							
6032	Approvisionnements							
6037	Immeubles acquis par résolution de vente, ach. ou g. de rachat							
604-605-608	Achats liés à la production de stocks immobiliers							
606	Achats non stockés de matières et fournitures	14 434,22						14 434,22
61-62	Services extérieurs	231 695,20		21 512,98			2 786,33	207 395,89
(nets 610-629)								
63	Impôts, taxes et versements assimilés	7 128,34		970,00				6 158,34
64	Charges de personnel	530 110,60						530 110,60
6811-6812	Dotations aux amortissements	17 031,47						17 031,47
	Dotations aux dépréciations et provisions:							
6816	Dépréciations d'immobilisations							
6817	Dépréciations d'actifs circulants							
68157	Provisions pour gros entretien							
Autres 681	Autres							
654	Pertes sur créances irrécouvrables							
651-658	Relevements et charges diverses de gestion courante	655,68						655,68
655	Quotes parts de résultat sur opérations faites en commun							
	CHARGES FINANCIERES	31 757,34		31 757,34				
686	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions							
661	Charges d'intérêts							
667	Charges nettes sur cessions de VMP							
664-665-666-668	Autres charges financières	31 757,34		31 757,34				
	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000,00						2 000,00
671	Sur opérations de gestion	2 000,00						2 000,00
	Sur opérations en capital:							
675	VNC des éléments affectés, démolis, mis au rebut							
678	Autres							
6871	Dotations aux amortissements							
6872-6875-6876	Dotations aux dépréciations et provisions							
691	PARTICIPATION DES SALAIRES AUX RESULTATS							
Autres 69	IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES							
	SOUS-TOTAL (1)	834 812,85		54 240,32			2 786,33	777 786,20
	INSUFFISANCE DE RECUPERATION DES CHARGES (2)							
	TOTAL DES CHARGES	834 812,85		54 240,32			2 786,33	777 786,20
	Dont charges sur exercices antérieurs (cf 672) (3)							

(1) Egal à la colonne 4 du compte de résultat

(2) Obtenu par comparaison entre la colonne 3 du compte de résultat (charges récupérables) et le compte 703

(3) Il est rappelé que les comptes sont soldés en fin d'exercice par virement en comptes de charges et produits par nature

(4) Notamment : syndic de copropriété, aménagement, maîtrise d'ouvrage en locatif, maîtrise d'ouvrage déléguée, prestation de service (sauf accession) ...

(5) Y compris en SCI

(6) Société de Garantie pour l'Accession

(7) Y compris les charges de gestion de trésorerie

LE LOGIS CORSE

TABLEAU DE VENTILATION DES PRODUITS

IV.5 Fiche 2

Exercice au : 31/12/2022

N° de compte	Produits	Total des produits (à ventiler)	Ventilation					
			Gestion locative	Accession/ lotissement (5)		Gestion des prêts accession	Autres activités (4)	Structure et divers non ventilables (7)
				Garantie SGA (6)	Sans garantie SGA			
1	2	3	4	5A	5B	6	7	8
Hors 703	PRODUITS D'EXPLOITATION (hors récap. charges loc.)	482 556,51		278 886,00			138 998,00	64 672,51
70 (net de 709)	Produits des activités:							
701	Ventes d'immobilisations							
704	Loyers	1 647,00						1 647,00
706	Prestations de services	417 884,00		278 886,00			138 998,00	
708	Produits des activités annexes	2 833,98						2 833,98
71	Production stockée (ou déstockage)							
72	Production immobilisée							
74	Subventions d'exploitation							
78157	Reprises sur provisions pour gros entretien							
Autres 781	Autres reprises	32 014,37						32 014,37
791	Transferts de charges d'exploitation	11 108,23						11 108,23
751-754-758	Autres produits	17 068,93						17 068,93
755	Quotes parts de résultat sur opérations faites en commun							
	PRODUITS FINANCIERS	348 586,21		348 530,47				55,74
761	Des participations	309 126,20		309 126,20				
762	Des autres immobilisations financières							
763-764	Des autres créances et valeurs mobilières de placement	39 404,27		39 404,27				
765-766-768	Autres	55,74						55,74
786	Reprises sur dépréciations et provisions							
796	Transferts de charges financières							
767	Produits nets sur cessions de VMP							
	PRODUITS EXCEPTIONNELS							
771	Sur opérations de gestion							
	Sur opérations en capital:							
775	Produits des cessions d'éléments d'actif							
777	Subventions d'investissement versées au résultat de l'exercice							
778	Autres							
787	Reprises sur dépréciations et prov. exceptionnelles							
797	Transferts de charges exceptionnelles							
	SOUS-TOTAL (1)	831 142,72		627 416,47			138 998,00	64 728,25
	EXCÉDENT DE RECUPÉRATION DES CHARGES (2)							
	TOTAL DES PRODUITS (A)	831 142,72		627 416,47			138 998,00	64 728,25
	Dont produits sur exercices antérieurs (c/ 772) (3)							
	TOTAL DES CHARGES (report de la fiche n°1) (B)	834 812,85		54 240,32			2 786,33	777 786,20
	RESULTAT (A - B)	-3 670,13		573 176,15			136 211,67	-713 057,95
								Y
OPTIONNEL	Ventilation du résultat "Structure et divers non ventilables" (4)							-713 057,95
	Résultat après ventilation "Structure et divers..." (A-B+C)	-3 670,13		573 176,15			136 211,67	

(1) Egal à la colonne 3 du compte de résultat sous déduction du compte 703 "récupération des charges locatives".

(2) Obtenu par comparaison entre la colonne 3 du compte de résultat (charges récupérables) et le compte 703.

(3) Il est rappelé que ces comptes sont soldés en fin d'exercice par virement en comptes de charges et produits par nature.

(4) Notamment : syndic de copropriété, aménagement, maîtrise d'ouvrage en locatif, maîtrise d'ouvrage déléguée, prestation de service (sauf accession), vente, film, démolition, ...

(5) Y compris en SGI.

(6) Société de Garantie pour l'Accession.

(7) Y compris les produits de gestion de trésorerie.

ANNEXE 4 : LISTE DES MANDATS EN ANNEXE AU RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément aux nouvelles dispositions de l'article L 255-37-4 du Code du Commerce, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux personnes physiques de la société au **31 décembre 2022** est la suivante :

Monsieur Claudy OLMETA, Président

- Retraité cadre bancaire
- Président de la Société coopérative Hlm Logis Corse

Monsieur Marc SIMON, Vice-Président et Administrateur

- Président et membre du comité de direction de la SAS Arche Immobilier jusqu'au 28 décembre 2022
- Président du Conseil d'administration et Administrateur de la SA Arche Promotion
- Président du Conseil d'administration et Administrateur de la SACICAP SCCI-Arcade-Vyv
- Président du Conseil d'administration et Administrateur de la SARL Habitat Développement Gestion
- Conseiller du Président et du Directeur Général (contrat de travail) de la SA Groupe Arcade-Vyv
- Vice-Président et Administrateur de la SCP d'HLM Le Logis Corse
- Vice-Président et Administrateur de MESOLIA
- Administrateur de la SA Procivis Immobilier
- Administrateur de la SA Procivis UES-AP
- Représentant permanent de la SCCI-Arcade au Conseil d'administration de Norevie
- Membre du Conseil Fédéral – Fédération nationale des ESH
- Membre du Comité Exécutif de l'USH

Monsieur Jean Pierre ROGER, représentant permanent de la Scci Arcade

- Directeur Général de la Scp Hlm Le Logis Corse

Monsieur Jean-Claude COLONNA, représentant permanent de NCA

- Administrateur d'Habitation Familiale de Lorient Brest
- Représentant permanent de NCA au CA de La Ruche Habitat (jusqu'au 30/06/2020)
- Représentant permanent de NCA au CA du Logis Corse
- Représentant permanent de NCA au CA de Logipostel (jusqu'au 24/09/2020)
- Représentant permanent de NCA au CA de La Coopérative Foncière Francilienne (jusqu'au 04/06/2020)
- Représentant permanent d'Aiguillon Résidences au CA de NCA (jusqu'au 10/05/2020)
- Représentant permanent de NCA au CA de l'AORIF
- Censeur au CA d'Aiguillon Résidences (jusqu'au 07/05/2020)
- Censeur au CA de Logipostel (à compter du 24/09/2020)
- Président du Conseil de Surveillance de E&L PROMOTION

Monsieur Gérard CLEMENT, Administrateur

- Retraité Office de l'environnement de la Corse
- Président de l'Association gérontologique interrégionale (AGIR)
- Co-gérant de la SCI Pasquale Paoli
- Administrateur de la Société Coopérative d'Hlm Le Logis Corse

Monsieur Yves-Marie ROLLAND, représentant permanent de la SDHC

- Président du Conseil d'Administration de NCA (SCIC)
- Administrateur de la Coopérative Les Coop'Hlm Développement (ex. SDHC)
- Administrateur de la SCIC HLM Coopéa
- Représentant permanent de la Coopérative Les Coop'Hlm Développement (ex. SDHC) au CA de la SCP Le Logis Corse
- Représentant permanent de France Loire au CA d'Aiguillon Résidences
- Directeur Général du Logis Breton (scp)
- Directeur Général d'Axofi (SCIC)
- Directeur Général d'Habitat et Foncier Bretagne (scp)

Monsieur Jean-Luc SIMONETTI-MALASPINA, Administrateur

- Retraité du Conseil d'Architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) de la Haute-Corse
- Administrateur de la Société Coopérative d'Hlm Le Logis Corse

Madame Stéphanie GRIMALDI, représentant permanent de la SFHE

- Directeur du Conseil d'Architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) de la Haute-Corse
- Représentant permanent de la SFHE au CA du Logis Corse (Sco Hlm)

Madame Suzanne CORPET, représentant permanent de la SCCI Arcade-Vyv

- Administrateur de la SACICAP SCCI-ARCADE-VYV
- Représentant permanent de la SCCI-ARCADE-VYV au Conseil d'administration de la SCP d'HLM Le Logis Corse
- Représentant permanent de la Société Française des Habitations Economiques au Conseil d'administration de l'Association pour le Logement des Familles et des Isolés
- Responsable des Missions Sociales de la SACICAP SCCI-ARCADE-VYV

Monsieur Emmanuel PICARD, représentant permanent de Aiguillon Construction

- Directeur Général de la SA d'HLM Mésolia Habitat
- Président de la SAS SOIKOS SERVICES
- Membre du comité exécutif du Groupe Arcade-Vyv
- Directeur Général de la SA SCIC Habitat Développement
- Directeur Général délégué de la SA d'HLM CPH ARCADE-VYV (anciennement dénommée Coopérer Pour Habiter)
- Directeur Général délégué de la SA de coordination d'organismes HLM COO.PAIRS

- Représentant permanent de Mésolia Habitat au Conseil d'administration de la SAS SCIC COO.SOL OFS Bordeaux Métropole, Directeur Général
- Représentant permanent de Mésolia Habitat, administrateur du GIE COO.LIGENCE
- Représentant permanent de Mésolia Habitat au titre de la Présidence de la SAS COO.EFFICIENCE
- Représentant permanent de Mésolia Habitat au Conseil d'administration de la SAS NOVE GESTION
- Représentant permanent de Mésolia Habitat, Censeur au Conseil d'administration de l'Association pour le Logement des Familles et des Isolés
- Représentant permanent de CPH ARCADE-VYV au Conseil d'administration de la SA d'HLM Antin Résidences
- Représentant permanent de CPH ARCADE-VYV au Conseil d'administration de la SA d'HLM Aiguillon Construction
- Représentant permanent d'Aiguillon Construction au Conseil d'administration de la SCIC d'HLM Aiguillon Résidences
- Représentant permanent d'Aiguillon Construction au Conseil d'administration de la SCP d'HLM Le Logis Corse
- Représentant permanent de CPH ARCADE-VYV au Conseil d'administration de la SCIC d'HLM NCA
- Représentant permanent de CPH ARCADE-VYV au Conseil d'administration de la SA d'HLM France Loire
- Administrateur de la SCIC d'HLM La Ruche Habitat
- Membre du Comité fédéral d'autocontrôle et de prévention de la Fédération des ESH
- Membre du Conseil Fédéral des ESH en qualité d'élu Nouvelle-Aquitaine
- Vice-Président de l'URHLM de Nouvelle-Aquitaine
- Administrateur de l'Association Régionale des Directeurs des ESH (ARD)

Monsieur Eric POLI, Administrateur

- Directeur Général de la Maison Pour Tous

Madame Nathalie CACCIAGUERRA, représentant permanent de Vyv Invest

-

Monsieur Denis BONNETIN, Administrateur

- Représentant permanent de l'AORIF au sein du Conseil d'administration de l'association COALLIA
- Directeur Général Délégué de la SA d'HLM Antin Résidences jusqu'au 31/01/2022
- Représentant permanent de l'AORIF au sein du Conseil d'administration de l'Association ARPEJ
- Censeur au Conseil d'Administration de la SCIC d'HLM NCA
- Censeur au Conseil d'Administration de la SA d'HLM Croix-Rouge habitat
- Président-Directeur Général de la SA d'HLM Société Française des Habitations Economiques (SFHE)
- Président de la SAS ARCADE-VYV PROMOTION SUD-EST et Président du Conseil d'administration
- Représentant permanent de la SFHE au Conseil d'administration de la SAS NOVE GESTION

Monsieur Ghjuvan Battista LUCCIONI, Administrateur

- Maire de la commune de Pietrosella (Corse-du-Sud)

ANNEXE 5 : PROJET DE TEXTE DES RESOLUTIONS

TEXTE DES RESOLUTIONS SOUMISES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 12 MAI 2023

Il est proposé au Conseil de se prononcer sur la convocation des associés en Assemblée Générale Ordinaire le vendredi 12 mai 2023 à 14h, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

- **De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :**
 - Rapport de gestion annuel et de gouvernement d'entreprise du Conseil d'Administration et rapport général du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 ;
 - Examen et approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 ; quitus aux administrateurs ; affectation du résultat ;
 - Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de Commerce ; approbation des conventions nouvelles mentionnées audit rapport ;
 - Ratification de la nomination de M. Ghjuvan-Battista Luccioni en qualité d'administrateur,
 - Ratification de la nomination de M. Jacques Wolfrom en qualité d'administrateur,
 - Renouvellement des mandats d'administrateur de M. Claudy Olmeta, des sociétés NCA, SFHE et Aiguillon Construction,
 - Nomination de la société Aiguillon Résidences en qualité d'administrateur,
 - Transfert du siège social de la Société à « Lotissement Campo Vallone, 10B, 20620 Biguglia ».

Il est proposé que le Conseil d'Administration charge le Président ou son délégataire de prendre toutes mesures utiles en vue de procéder aux ajustements des documents, de procéder aux formalités de convocation et de permettre aux associés d'exercer leur droit de communication des documents et renseignements relatifs à la prochaine Assemblée dans les conditions et délais prévus par les statuts.

A - RESOLUTIONS A CARACTERE ORDINAIRE

1^{ère} RESOLUTION (approbation des comptes 2022)

L'Assemblée Générale, statuant à titre ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le **31 décembre 2022** tels qu'ils ont été présentés, ainsi que toutes les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, se traduisant par un déficit **3.670,13 euros**.

2^{ème} RESOLUTION (quitus aux administrateurs)

L'Assemblée Générale, statuant à titre ordinaire, donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

3^{ème} RESOLUTION (affectation du résultat)

L'Assemblée Générale, statuant à titre ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, **décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 se traduisant par un déficit de 3.670,13 euros en totalité au compte « report à nouveau déficitaire ».**

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

4^{ème} RESOLUTION (approbation du rapport spécial du Commissaire aux Comptes)

L'assemblée générale, statuant à titre ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les opérations visées par l'article L.225-38 et suivants du Code de Commerce, prend acte de ce rapport, **approuve** les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

5^{ème} RESOLUTION (convention de prestations de service entre Arcade-Vyv Promotion Sud-Est et Le Logis Corse)

L'assemblée générale, statuant à titre ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les opérations visées à l'article L.225-38 et suivants du code de commerce approuve :

- La convention de prestations de service conclue entre Arcade-Vyv Promotion Sud-Est et Le Logis Corse, autorisée par le Conseil d'Administration en date du 16 septembre 2022.

6^{ème} RESOLUTION (avenant à la convention de prestation de services avec CPH ARCADE-VYV)

L'assemblée générale, statuant à titre ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les opérations visées à l'article L.225-38 et suivants du code de commerce approuve :

- L'avenant à la convention de prestations de service conclue entre CPH Arcade-Vyv et Le Logis Corse, autorisée par le Conseil d'Administration en date du 18 novembre 2022.

7^{ème} RESOLUTION (groupement de commandes permanent entre les entités du groupe Arcade-Vyv)

L'assemblée générale, statuant à titre ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les opérations visées à l'article L.225-38 et suivants du code de commerce approuve :

- La participation du Logis Corse au groupement de commandes permanent constitué par les entités du groupe Arcade-Vyv, autorisée par le Conseil d'Administration en date du 17 mars 2023.

8^{ème} RESOLUTION (ratification de la nomination d'un nouvel administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant à titre ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de nommer, **Monsieur Ghjuvan-Battista Luccioni** en qualité d'Administrateur, pour une période de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, ratifiant ainsi la cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 16 septembre 2022.

9^{ème} RESOLUTION (ratification de la nomination d'un nouvel administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant à titre ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de nommer, **Monsieur Jacques Wolfrom** en qualité d'Administrateur, pour une période de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, ratifiant ainsi la cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 17 mars 2023.

10^{ème} RESOLUTION (renouvellement du mandat de quatre administrateurs)

L'Assemblée Générale, statuant à titre ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de renouveler, en qualité d'Administrateur, pour une période de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, **Monsieur Claudy Olmeta**, les sociétés **NCA**, **SFHE** et **Aiguillon Construction**.

11^{ème} RESOLUTION (nomination d'un nouvel administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant à titre ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de nommer, la société **Aiguillon Construction** en qualité d'Administrateur, pour une période de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, cette dernière renonçant concomitamment à son mandat de Censeur.

12^{ème} RESOLUTION (ratification du transfert du siège social)

L'Assemblée Générale, statuant à titre ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, ratifie le transfert du siège social de la Société à sa nouvelle adresse, à savoir : Lotissement Campo Vallone, 10B, 20620 Biguglia.